

AVIS PUBLIC

INFORMATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-69

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-69

Le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté, lors d'une séance tenue le 13 avril 2021, le second projet de règlement numéro 2009-Z-69 intitulé « Règlement numéro 2009-Z-69 modifiant le règlement numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé, de façon à :

- Modifier certaines normes concernant les enseignes autorisées dans toutes les zones.
- Ajouter des normes concernant les enseignes d'identification d'un commanditaire pour l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Catherine.

Ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de Sainte-Catherine.

OBJET DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour principal objet de :

- Modifier certaines normes concernant les enseignes autorisées dans toutes les zones.
- Ajouter des normes concernant les enseignes d'identification d'un commanditaire pour l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Catherine.

Les détails du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption sont disponibles sur le site internet officiel de la Ville de Sainte-Catherine au www.ville.sainte-catherine.qc.ca. Toute personne intéressée à ce projet de règlement, peut en être informée en consultant la section « [Avis publics](#) ».

Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 15 avril 2021



Me Pascalie Tanguay, greffière